



## EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE de MONTGUYON – SEANCE DU 19 FEVRIER 2025 - N° 2025/12

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 février, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 1<sup>ère</sup> ordinaire à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 03 février 2025

Date affichage : 20 février 2025

Nbre de Conseillers : 19 En exercice : 19 Présents : 15 Votants : 15 Pour : 15

**Etaient présents** :

Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHARRON, Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Claire LEGER, Christophe METREAU, Carine MOULY-MESAGLIO, Gaëtan BUREAU, Marc LIONARD, Raymond NUVET, Simone ARAMET, Didier MOUCHEBOEUF et Claude NEREAU

**Excusées** : Annie CHARRASSIER (donne pouvoir à Ghislaine GUILLEMAIN), Marie BERNARD, Charlotte DENIS-CUVILLIER

**Absente** : Nathalie CHATEFAU

**Secrétaire de séance** : Ghislaine GUILLEMAIN

**OBJET** : Autorisation de signature de la convention servitudes ENEDIS (ligne électrique aérienne création bouclage HTA souterrain poste bienveillance, Ramigeon et Intermarché)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'ENEDIS est chargé du projet d'étude de de création d'un bouclage 20Kv qui permettrait de réalimenter rapidement la grande surface « Intermarché ».

Monsieur le Maire précise que les travaux envisagés sont l'implantation d'un support béton à côté du poste de transformation CLAIRVENT et contre la clôture.

Le Bureau d'Etudes Réseaux Electrique et Gaz a établi une convention.

Monsieur le Maire demande aux membres présents l'autorisation de signer cette convention servitudes – ENEDIS (ligne électrique aérienne).

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention servitudes ENEDIS dans le cadre des travaux de création d'un bouclage 20Kv qui permettra de réalimenter rapidement la grande surface « Intermarché » (ligne électrique aérienne).

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Ont signé au Registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,

Julien MOUCHEBOEUF

